

2012/010

**MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)**

**CANTON DE BOUSSIÈRES - ARRONDISSEMENT DE  
BESANÇON**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**03 FEVRIER 2012 A 19H30**

<u>Nombre de Membres</u>	<i>Date de Convocation : 28/01/2012</i>
<i>En exercice : 16</i> <i>Absents : 2</i>	<i>Date d’Affichage :</i> <i>- de la Convocation : 28/01/2012</i> <i>- du Compte- rendu : 06/02/2012</i>
<i>Présents : 14</i> <i>Votants : 14</i>	
<i>Procuration :</i>	

L’an deux mille onze, le 3 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., Mme POUDEVIGNE S., M. TAILLARD J.P.

Absent (s) excusé (s) : Mlle PEREIRA S., GERARD A.

Secrétaire de Séance : Mme ESSERT Sylvia

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

**ECOLES**

*01 – Remplacement d’un agent ATSEM suite à congé maladie (information)*

*02 – Décision académique de « retrait d’un emploi de professeur des écoles »*

**ACTIVITES D’ANIMATION**

*01 – Prise en charge par la commune de la rémunération des animateurs de l’école de foot pour les jeunes*

*02 – Prise en charge par la commune de la rémunération de l’animateur de l’école de tennis de table pour les jeunes*

*03 – Acquisition d’équipements pour la salle des jeunes*

*04 – Demande de renouvellement des contrats avec la CAF*

**INTERCOMMUNALITE**

*01 – Avis concernant la révision du PLU de la commune de Franois*

*02 – Validation de la chartre paysagère des collines de la vallée du Doubs*

*03 – Evaluation des charges transférées à la CAGB : décision du conseil*

**INVESTISSEMENTS ET CHANTIERS**

*01 – Consultation d’entreprises pour la réalisation du système de vidéo protection*

*02 – Consultation d’un prestataire pour la mission de maîtrise d’œuvre pour les bâtiments sportifs*

*03 – Implantation d’un lampadaire complémentaire dans le secteur de la Courbe Roye*

*04 – Subvention attribuée par le Syded pour la reconstruction d’éclairage public*

**FORETS**

*01 – Vente de houppiers sur un secteur difficile d’accès à Aveney*

*02 – Proposition de travaux d’entretien dans les plantations*

*03 – Destination des chablis et coupes de bois pour l’exercice 2012*

*04 – Vente de gré à gré de bois d’œuvre de hêtre*

**DIVERS**

*01 – Evolution des tarifs de la PRE*

*02 – Epreuve du tour de France le 9 juillet 2012*

## I. ECOLES

### I.1 – Remplacement d'un agent ATSEM suite à congé maladie (information)

Le Maire informe le conseil qu'un agent ATSEM, en service à l'école, est en arrêt de travail suite à un problème de santé à compter de la fin de la première semaine de janvier et vraisemblablement jusqu'à la fin du mois de février.

Information est donnée au conseil qu'un contrat de remplacement a été signé, permettant ainsi le recrutement d'un agent qui connaît parfaitement la mission puisqu'il avait occupé ce poste dans le cadre d'un contrat CAE dans le passé.

### I.2 – Décision académique de « retrait » d'un emploi de professeur des écoles

Par courrier réceptionné en Mairie en date du 21 janvier 2012, l'Inspectrice d'Académie a informé la commune que « la structure de l'école primaire d'Avanne-Aveney entre dans le champ d'étude des situations susceptibles d'évoluer vers le retrait d'un emploi de professeur des écoles ».

Par ailleurs, l'Inspecteur responsable du secteur a sollicité un rendez-vous en mairie le lundi 23 janvier 2012. A cette occasion il a informé le maire que l'effectif prévisionnel moyen par classe à la rentrée 2012 serait de 23,66, soit 213 enfants dans le groupe scolaire, si les 9 classes actuelles étaient maintenues.

Il a été rappelé à l'Inspecteur que cette information s'inscrivait en contradiction avec les informations orales données par la directrice d'école à l'automne 2011, informations qui illustraient très clairement que l'école n'était pas en situation de suppression probable de poste. Sur la base d'informations complémentaires récentes, il apparaît que les critères d'effectifs attachés à la suppression de classe, validés en septembre 2011, ont été récemment abandonnés par l'Inspection Académique.

En conséquence, il apparaît très clairement que ce projet de suppression de classe n'est pas fondé par une baisse d'effectifs, puisque ceux-ci passent de 212 enfants en octobre 2011 à 213 enfants en septembre 2012. Contrairement aux informations publiées dans la presse, le projet de suppression d'une classe n'est pas la conséquence d'une baisse d'effectifs mais d'un changement majeur des normes d'encadrement décidées, unilatéralement et sans concertation par les services de l'Etat.

A l'occasion de la rencontre avec l'Inspecteur, plusieurs informations lui ont été communiquées afin de conforter l'idée que des effectifs non encore identifiés étaient susceptibles de compléter les prévisions de la rentrée scolaire, et cela dans l'objectif d'éviter une fermeture de classe :

- La mise en location prochaine de 3 appartements du secteur d'Aveney dans une construction neuve.
- L'achèvement proche des travaux dans une villa située sur Avanne.
- Une copie du permis d'aménager délivré par la commune de Rancenay au groupe JH INVEST concernant la création d'un lotissement de 50 lots.

Prenant acte de toutes ces informations transmises au service du rectorat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire pour solliciter le Recteur d'Académie, afin de surseoir la décision de retrait d'un emploi de professeur des écoles pour la rentrée 2012. Ceci afin de préserver un enseignement de qualité dans un contexte pédagogique, qui permet à chaque enseignant de mettre en œuvre des approches pédagogiques différenciées avec une hétérogénéité des niveaux des enfants sachant que cela n'est envisageable qu'avec des effectifs raisonnables dans chaque classe.

## **II. ACTIVITES D'ANIMATION**

### **II.1 – Prise en charge par la commune de la rémunération des animateurs de l'école de foot pour les jeunes**

#### **Délibération 2012/01**

Depuis plusieurs années le club de foot a sollicité la commune afin qu'elle prenne en charge les salaires et les charges des animateurs du club qui assurent l'encadrement des jeunes de l'école de foot, c'est-à-dire des jeunes de moins de 18 ans résidant au village.

Un bilan des activités d'encadrement fourni aux jeunes de l'école du foot et rémunérés par la commune se résume ainsi pour l'année 2011 : 512 heures rémunérées pour une dépense supportée par la commune de 7.526 €uros.

Ces dépenses de personnel s'ajoutent, naturellement, à toutes les dépenses supportées par la commune pour le fonctionnement et l'entretien des équipements sportifs : ménage, chauffage, fluides, frais de tonte. Pour information, on peut rappeler que les frais de tonte du terrain pour l'année 2011 se montent à environ 3.380 €uros.

Préalablement à une éventuelle décision de renouveler le recrutement et le financement des animateurs en charge de l'école de foot, le conseil a souhaité prendre connaissance du bilan des inscriptions et des comptes attachés à l'école de foot.

Au vu des premiers éléments mis à disposition, tardivement, des élus par le président du club de foot, il apparait que moins de la moitié des enfants inscrits à l'école de foot sont des ressortissants du village. Prenant acte de cette situation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder ainsi :

- Renouvellement, à titre provisoire, du contrat de recrutement des deux animateurs pris en charge par la commune pour la période de janvier, février et mars 2012
- Organiser rapidement une réunion de travail avec les membres du bureau du club pour approfondir le dossier et adapter les modes de financement de cette école de foot.

### **II.2 – Prise en charge par la commune de la rémunération de l'animateur de l'école de tennis de table pour les jeunes**

#### **Délibération 2012/02**

Actuellement, quelques jeunes du village ont souhaité que soit réactivée une formation à l'initiation au tennis de table, à titre expérimental.

En raison des effectifs encore modestes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de financer, au travers d'un contrat porté par Profession Sport, l'équivalent d'une heure par semaine ouvrable d'encadrement d'animation pour le tennis de table

Par ailleurs, le développement du club, en compétition, conduit ses responsables à solliciter, de la part de la commune, le renouvellement des deux tables de ping pong pour un montant d'environ 700 €uros par table, sous forme d'un investissement réalisé par la commune.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **II.3 – Acquisition d'équipements pour la salle des jeunes**

Conformément au souhait manifesté par les élus, le maire informe le conseil municipal que des compléments d'équipements ont été mis en place dans la salle des jeunes : acquisition d'un meuble, d'une console Xbox Kinect et de jeux de société y afférent pour un montant d'environ 400 €uros.

Par ailleurs, une commission « jeunes » s'est réunie en mairie le 13 janvier 2012. A cette occasion, 23 jeunes dans les différentes tranches d'âge ont largement participé au fonctionnement de la commission, ce qui a permis d'engager le débat sur les points suivants :

- Bilan des activités réalisées en 2011 pour les 5/12 ans.
- Bilan des activités réalisées en 2011 pour les 13/18 ans.
- Débat quant aux évolutions attendues des activités pour l'année 2012.
- Piste de réflexion quant à des nouveaux projets.
- Proposition d'une future commission jeunesse chargée de propositions dans l'éventualité de la création d'un conseil municipal des jeunes.

### **II.4 – Demande de renouvellement des contrats avec la CAF**

#### **Délibération 2012/03**

A ce jour, la commune est directement bénéficiaire d'un contrat « enfance jeunesse » auprès de la CAF qui s'est réalisé sur la période 2008/2011. De la même façon, la commune est porteuse d'un contrat avec la CAF, qui concerne, essentiellement, le relais intercommunal d'assistantes maternelles qui s'est achevé lui aussi fin 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les contrats « enfance jeunesse » de 2<sup>ème</sup> génération et RAM en cours d'élaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, pour la période 2012/2015.

## **III.INTERCOMMUNALITE**

### **III.1 – Révision du PLU de la commune de Franois**

Le Maire de la commune de Franois informe la municipalité de la décision prise d'engager la révision du PLU de sa commune. Conformément à la réglementation et observant que les territoires des communes d'Avanne-Aveney et de Franois sont limitrophes dans le secteur de la Belle Etoile, la municipalité d'Avanne-Aveney est invitée à participer à la concertation organisée par la commune de Franois à cette occasion.

### **III.2 – Validation de la charte paysagère des collines de la vallée du Doubs**

#### **Délibération 2012/04**

Suite à une initiative des services de l'Etat qui envisageaient d'instituer un « classement des sommets hauts emblématiques de la vallée du Doubs » il est apparu dans un tel cadre réglementaire que les procédures attachées à l'instruction de demandes d'autorisations de travaux n'étaient pas adaptée au contexte local. Ainsi, dès l'année 2007, l'ensemble des communes concernées par ce périmètre ont pris la décision de proposer l'établissement d'une charte paysagère pour la protection des collines qui dominent la vallée du Doubs, sachant que cette procédure de protection permettrait une instruction plus facile des dossiers de demandes de travaux par les services d'urbanisme de chaque commune dans le cadre d'une ZPPAUP.

2012/010

C'est donc dans le cadre d'un travail collectif réalisé avec l'appui des services de l'agglomération que les différentes communes ont élaboré une charte paysagère pour ces collines.

Au vu de l'intérêt de cette démarche, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la charte paysagère des collines de la vallée du Doubs.

### **III.3 – Evaluation des charges transférées à la CAGB**

#### **Délibération 2012/05**

Conformément à la réglementation, la commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie le 15 décembre 2011, a actualisé le montant de l'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle de chacune des 59 communes de l'agglomération.

Cette actualisation d'une valeur initiale calculée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, date de constitution de la CAGB, est susceptible d'évoluer chaque année en fonction des transferts de charges qui ont pu s'effectuer dans cette même année. Ainsi, par exemple, le conservatoire de musique précédemment inscrit dans le champ de compétence de la ville de Besançon a été transféré, au titre d'une nouvelle compétence de la CAGB ; Ce transfert se traduit, naturellement, par un allègement de charge de la ville ce qui en conséquence va réduire l'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle reversée par la CAGB à la ville.

#### **Le Conseil Municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,

VU la Loi 99-586 du 12 juillet 1999,

VU l'article IV de l'article 1609 du CGI,

VU le rapport de la commission d'évaluation des charges joint en annexe,

#### **DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'évaluation des charges, retracée dans le rapport joint en annexe, sur l'ensemble des compétences transférées par les communes membres de la communauté.

**ARTICLE 2 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de l'attribution de compensation annuelle versée par la Communauté d'Agglomération aux communes membres.

## **IV. INVESTISSEMENTS ET CHANTIERS**

### **IV.1 – Consultation d'entreprises pour la réalisation du système de vidéo protection**

Le Maire présente au conseil le cahier des charges de la consultation d'entreprises établi pour la réalisation d'un système de vidéo protection pour avis et remarques.

### **IV.2 – Consultation d'un prestataire pour des missions d'études techniques pour les bâtiments sportifs**

A l'occasion du conseil de novembre 2011, les élus ont validé un avant projet sommaire présenté par l'architecte. Conformément aux engagements pris, un dossier de dépôt de permis de construire a été déposé fin janvier.

**2012/010**

Le Maire propose au conseil d'engager une consultation ayant pour objectif de sélectionner un bureau d'études technique capable d'assurer les missions suivantes :

- Etablissement des dessins d'exécution du projet.
- Etude et vérification de dimensionnement : structure, thermique et électrique.
- Elaboration de tous les métrés par corps de métier.
- Préparation et rédaction du dossier de consultation des entreprises en charge des futurs travaux.
- Suivi technique du chantier.

Le Conseil, unanime, autorise le Maire à engager cette consultation.

Naturellement le résultat de la consultation sera présenté aux élus pour décision à l'occasion du prochain conseil municipal.

#### **IV.3 – Implantation d'un lampadaire complémentaire dans le secteur de la Courbe Roye**

A l'issue de la rénovation complète des lampadaires implantés dans le secteur de la Courbe Roye, il apparaît judicieux d'implanter un point d'éclairage complémentaire qui n'a pas été détecté précédemment, car le rayonnement des anciens lampadaires « boule » ne permettaient pas de déceler cette situation.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

#### **IV.4 – Subvention attribuée par le Syded pour la reconstruction d'éclairage public**

Faisant suite à la décision communale de renouveler 27 lampadaires dans les secteurs Courbe Roye et Grands Prés, le Syded informe la commune qu'il notifie une subvention d'un montant H.T. de 5.511 €uros.

#### **Transfert de certificats d'économie d'énergie : contre partie**

#### **Délibération 2012/06**

Le Maire propose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération désignée ci-après potentiellement génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) du fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

L'opération est située dans les secteurs Courbe Roye et Grands Prés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

1. **ACCEPTE** de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération susvisée.
2. **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie concernés.

## V. FORETS

### V.1 – Vente de houppiers sur un secteur difficile d'accès à Aveney

#### Délibération 2012/07

La meilleure proposition est faite par EURL MSBC pour l'achat de bois de chauffage sur les parcelles 31 et 35 situées à Aveney, sur la base de 5,80 €uros le stère.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

### V.2 – Proposition de travaux d'entretien dans les plantations

#### Délibération 2012/08

Plusieurs travaux sylvicoles sont proposés par l'ONF, ils concernent principalement :

- Dégagement des cèdres après entretien des cloisonnements sur les parcelles 10 et 11.
- Dégagement de semis après entretien des cloisonnements sur les parcelles 15 – 17 et 18.

L'ensemble de ces prestations d'investissement est évalué 13.559,80 € HT.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

### V.3 – Assiette et désignation des coupes de l'exercice 2012

#### Délibération 2012/09

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2012, ainsi que pour les coupes non réglées, les destinations suivantes :

#### **1. Vente aux adjudications Générales**

- **Vente de futaies affouagères** : parcelle 34 – essences diverses
- Diamètre minimum par essence : à l'initiative de l'ONF
- Découpes dites « standart » : chêne et hêtre : découpe à 30 cm – autres feuillus : découpe à 25 cm
- **Vente de futaies façonnées** : parcelles 2 et 11 – essences diverses
- Catégories de produits vendus ou délivrés : à l'initiative de l'ONF

#### **2. Délivrance aux affouagistes**

Pour les besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : branchage des futaies : parcelle 34 – petits bois : parcelles 10a et 11 p (branchages + petits bois griffés) parcelle 16 (petits bois griffés).

### V.4 – Vente de gré à gré de bois d'œuvre de hêtre

#### Délibération 2012/10

La scierie CALVI propose l'achat de grumes de hêtre cubées et classées selon le classement qualificatif applicable en Franche-Comté en provenance de la forêt communale (tarif « mieux disant » fixé après consultation engagée par l'ONF).

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

<b>VI.DIVERS</b>
------------------

**VI.1 - Evolution des tarifs de la PRE**

**Délibération 2012/11**

Le montant de la participation pour raccordement à l'égout est établi par décision du Conseil Municipal.

Depuis plusieurs années, son montant est choisi pour être égal à celui de la Ville de Besançon, sachant que, par contrat, la commune en reverse 50 % à la Ville de Besançon pour assumer les extensions de la station de traitement des effluents d'assainissement, tandis que son complément est destiné à provisionner pour assurer l'extension et le renforcement du réseau communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'aligner le montant de cette participation sur celui de la Ville de Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit :

- 1.395,00 € HT soit 1.492,65 € TTC pour un droit principal
- 697,50 € HT soit 746,33 € TTC pour un droit supplémentaire

**VI.2 – Epreuve du tour de France le 9 juillet 2012**

A l'occasion d'une réunion récente en Préfecture, les organisateurs du tour de France 2012 ont proposé un aménagement d'itinéraire en ce qui concerne l'épreuve contre la montre organisée le 9 juillet 2012 entre Arc-et-Senans et Besançon Micropolis.

L'itinéraire proposé exploite un parcours sur le territoire de la commune que l'on peut résumer ainsi : circulation sur la RD 106 depuis la commune de Rancenay jusqu'au carrefour du stade et au carrefour de l'église, et poursuite de l'épreuve le long de la Grande rue en direction de Velotte et à destination de Micropolis.

Cette manifestation ouverte au grand public offrira aux habitants du village un spectacle de qualité et va naturellement contribuer à la promotion du village d'Avanne-Aveney.

Tous les frais liés à l'organisation de l'épreuve en ce qui concerne la traversée du village seront assumés par l'organisateur ASO.

Le Maire propose aux élus de réunir une commission communale intégrant tous les citoyens bénévoles qui souhaitent s'associer à l'organisation de toutes les manifestations qui vont venir compléter l'accueil des coureurs le 9 juillet 2012.

***L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h30***

**ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE**

**Délibération 2012/01** : *Prise en charge par la commune de la rémunération des animateurs de l'école de foot pour les jeunes*

**Délibération 2012/02** : *Prise en charge par la commune de la rémunération de l'animateur de tennis de table pour les jeunes.*

**Délibération 2012/03** : *Demande de renouvellement des contrats avec la CAF.*

**Délibération 2012/04** : *Validation de la chartre paysagère des collines de la vallée du Doubs.*

**Délibération 2012//05** : *Evaluation des charges transférées à la CAGB.*

**Délibération 2012/06** : *Transfert de certificats d'économie d'énergie.*

**Délibération 2012/07** : *Vente de houppiers sur un secteur difficile d'accès à Aveney.*

**Délibération 2012/08** : *Proposition de travaux d'entretien dans les plantations.*

**Délibération 2012/09** : *Assiette et désignation des coupes de l'exercice 2012.*

**Délibération 2012/10** : *Vente de gré à gré de bois d'œuvre de hêtre.*

**Délibération 2012/11** : *Evolution des tarifs de la PRE.*

*2012/010*